

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS

PROJET DE PROMOTION DE L'AQUACULTURE ET DE COMPETITIVITE DES
CHAINES DE VALEUR DE LA PECHE (PROMAC)

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)
(Relance pour complément de la liste restreinte)**

N° 18 /MAEP/PRMP/PROMAC/S-PRMP du 29 /06 /2026

Référence de l'accord de financement : 21001150044148

N° d'Identification du Projet : P-BJ-AAF-003

Objet : Recrutement d'ONG sociale en appui pour la mise en œuvre des 5 PAR restants et renforcement des capacités des différents Comités Locaux de Réinstallation (médiation et conciliation avant la mise en œuvre des PAR).

1- Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet de Promotion de l'Aquaculture et de Compétitivité des Chaînes de valeur de la Pêche (PROMAC), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de prêt pour financer le contrat de recrutement d'ONG sociale en appui pour la mise en œuvre des 5 PAR restants et renforcement des capacités des différents Comités Locaux de Réinstallation (médiation et conciliation avant la mise en œuvre des PAR).

2- Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

BON A LANCER

a) Assistance à la mise en œuvre des plans d'actions de réinstallations :

- Mettre à jour tous les PAR avec des dates de mise en œuvre plus précises de commun accord avec les comités mis en place ;
- Produire une note méthodologique assortie d'un plan d'action de mise en œuvre de chacun des PAR qui devra être validée par l'UGP du PROMAC au cours de la séance de cadrage de la mission ;
- Organiser des ateliers de diffusion des PAR avec la participation de toutes les parties prenantes (les autorités locales, les PAP physiques et morales) ;
- Identifier les membres des Comités Technique de réinstallation (CTR) ;
- Identifier et mobiliser l'ensemble des Personnes Affectées par Projet (PAP) et par site ;
- Assister et faciliter les PAP dans les formalités administratives ;
- Mettre en œuvre un dispositif pour assurer le règlement des PAP dans le processus de paiement ;
- Constituer les dossiers des pièces justificatives et les transmettre à l'Unité de Gestion du PROMAC ;

b) Assistance à la restauration des moyens d'existence

- Renforcer la capacité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des PAR ;
- Assister les PAP à obtenir les pièces administratives et toute autre disposition nécessaire pour faciliter la réception des compensations ;
- Appuyer les PAP à l'attribution des SIM (moov ou mtn, ou celtis) selon le cas et aussi de les appuyer à l'ouverture ou l'élargissement des comptes Mobile Money) ;
- Informer les PAP sur l'utilisation du paiement mobile pour le paiement des compensations ;
- Communiquer aux PAP, la date de paiement par transfert monétaire via les opérateurs GSM par le MAEP des compensations ;
- Appuyer et aider les comités dans la gestion des plaintes et des réclamations en rapport avec dispositifs de réclamation des opérateurs ;
- Organiser des consultations publiques avec les PAP pour la vérification des numéros de téléphone ;
- Déterminer les cas résiduels à traiter ;
- Organiser les activités préparatoires et préalables aux paiements des indemnités aux PAP (mobilisation, sensibilisation et information) ;

BON A LANCER

c) Assistance à la gestion et le traitement des plaintes

- Former les Comités Technique de Réinstallation et recycler les membres des comités de gestion de plaintes sur le mécanisme de gestion des plaintes et sur leur rôles et responsabilités ;
- Enregistrer et traiter les plaintes et réclamations ;
- Remonter les informations sur les plaintes vers l'UGP ;
- Assurer le suivi et le rapportage des plaintes pendant la conduite de la mission

d) Organisation et accompagnement social des PAP

- Mettre sur pied au niveau de chaque commune concernée un comité de mise en œuvre des PAR (UGP/PROMAC, DPAF/MAEP/Mairie)
- Organiser des réunions institutionnelles avec les acteurs (UGP du PROMAC, DPH, Mairie des localités concernées, différents comités mis en place) de la mise en œuvre des PAR ;
- Communiqué (radios communautaires) en langue locales sur l'existence du MGP et les méthodes de dépôt et de plaintes (numéros dédiés, canaux de dépôt, etc.) ;
- Installer la Structure Locale de Réinstallation (SLR) composée du Maire ou son représentant, trois représentants (artisan, restauratrice, ménage) des PAR en collaboration avec les spécialistes E&S du projet ;
- Former la SLR sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)
- Proposer des solutions au CTR pour les cas résiduels ou restants ;
- Sensibiliser sur l'utilisation rationnelle des compensations et appuyer les PAP pour la réhabilitation des biens endommagés après les travaux ;
- Déterminer les cas résiduels à traiter et élaborer un plan d'action de mise en œuvre des cas résiduels ou restants ;
- Documenter tout le processus de mise en œuvre des PAR ;
- Élaborer les différents rapports de mise en œuvre des PAR ;

e) Assistance aux PAP vulnérables

- Établir la liste définitive des PAP et celle des PAP vulnérables s'il en existe dans le cadre de ce PAR ;
 - Appuyer dans la mise en œuvre les mesures de compensation y compris les personnes vulnérables identifiées ;
 - Payer les compensations et restauration des moyens d'existence conformément aux termes et conditions énoncées dans les protocoles d'accord individuel des PAP y compris les mesures additionnelles pour les PAP vulnérables ;
 - Porter une attention particulière aux personnes vulnérables lors de la mise en œuvre des PAR (Avant la programmation des paiements, vérifier si les pièces d'identité sont à jour, veiller à leur présence à chaque étape de la mise en œuvre des PAR, donner des conseils quant à la réparation des biens endommagés et la gestion des compensations pour perte de revenus et les mesures additionnelles reçues.).
- 3- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche à travers la Personne responsable des Marchés Publics invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
- BON A LANCER**
- 4- Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants* » de la Banque Africaine de Développement, (édition d'août 2020), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
- 5- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : Secrétariat Permanent de la Personne responsable des marchés publics du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (PRMP/MAEP) ; Email : prmpmaep2019@yahoo.com , Avenue Jean Paul II – Route de l'aéroport, 2ème Etage bureau 16 de l'Ex Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), 03 BP 2900, Cotonou, République du Bénin de 08 heures à 12 heures 30 minutes heure locale et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heure locale tous les jours ouvrables.
- 6- Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé et rédigées en langue française et soumises en trois (03) exemplaires dont un (01) original, une (01) copie et une (01) copie sur clé USB accessible à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 04 août 2026 à 10 heures précises et porter expressément la mention « **Recrutement d'ONG sociale en appui pour la mise en œuvre des 5 PAR restants et renforcement des capacités des différents Comités Locaux de Réinstallation (médiation et conciliation avant la mise en œuvre des PAR)** » :

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du MAEP,

A l'attention de Monsieur Sissidéhou Cospos ATTOLOU, Personne responsable des marchés Publics, Avenue Jean Paul II – Route de l'aéroport, 2ème Etage bureau 16 de l'Ex Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), 03 BP 2900, Cotonou, République du Bénin, E-mail : prmpmaep2019@yahoo.com.

Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présences des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après, salle de réunion du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sise à Cotonou, Avenue Jean Paul II – Route de l'aéroport, 2ème Etage bureau 16 de l'Ex Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), 03 BP 2900, Cotonou, République du Bénin, le 04 août 2026.....à 10 heures 30 minutes (heure locale).

Cotonou, le 29 / 06 / 2026


[Signature]

Sissidéhou Cospos ATTOLOU

Personne Responsable
des Marchés Publics

BON A LANCER